

Guide pratique pour l'élaboration d'une politique municipale ou territoriale (MRC) de développement social



Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent
Septembre 2014

Table des matières

Mise en contexte	/04
Dix (10) Grandes étapes de réalisation de la démarche	/06
1. Décision des élus municipaux ou du conseil des maires de la MRC d'engager la démarche	/06
2. Plan de travail détaillé de la démarche et plan de communication/mobilisation	/06
3. Mandat à confier au chargé de projet	/06
4. Mise sur pied du comité de pilotage	/07
5. Élaboration du cadre de référence en développement social	/07
6. Élaboration de l'état de situation du milieu	/08
7. Conduite des consultations publiques et des partenaires, analyse et synthèse	/08
• Au niveau municipal	/08
• Au niveau municipal rural	/11
• Au niveau territorial (MRC)	/12
8. Élaboration du plan d'action et de sa mise en œuvre	/12
• Au niveau municipal et au niveau municipal rural	/12
• Au niveau territorial (MRC)	/13
9. Rédaction de la politique et de sa synthèse	/13
10. Mise en œuvre de la politique et évaluation continue	/14
ANNEXE – 1 : Définitions des deux concepts clefs	/16
ANNEXE – 2 : Définitions de l'impact des six secteurs fondamentaux	/17
ANNEXE – 3 : Calendrier TYPE d'activités/échancier	/18
ANNEXE – 4 : Cadre de référence TYPE en développement social	/20
ANNEXE – 5 : Tableaux TYPES actions/clientèles et actions/ressources	/22

Mise en contexte

Au cours des six dernières années, de multiples ententes ont été mises en place au Québec entre les conférences régionales des élus et les différents ministères québécois dont une partie impressionnante en développement social : immigration, solidarité et inclusion sociale, égalité, réussite éducative et sociale des jeunes, aînés, économie sociale, conciliation travail-famille, saines habitudes de vie, etc.

La Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent constate que, bien que des sommes intéressantes sont investies en développement régional et au niveau national par les programmes incitatifs du ministère de la famille et du Secrétariat aux aînés, le milieu municipal intervient partiellement en développement social : implantation de politique familiale, de démarche de municipalité-amie des aînés MADA et de plan d'intervention pour les personnes handicapées.

Une démarche plus globale et inclusive du développement social conduite par le milieu municipal de concert avec ses citoyens (participation citoyenne) nous semble porteuse d'un avenir meilleur pour le développement des communautés. Nous constatons que le développement social prend vie et forme au palier municipal : jeunes, petite enfance, famille, personnes âgées, personnes handicapées, femmes, personnes issues des communautés culturelles. La prise en main au niveau local des problématiques de chaque clientèle nommée, et ce, en favorisant une mobilisation citoyenne comme outil d'intervention, nous semble gage de cohésion et de succès.

Pour se faire, nous voulons outiller les dirigeants des municipalités, des municipalités rurales et des municipalités régionales de comté du Québec par la diffusion de ce guide pratique pour l'élaboration d'une politique municipale ou territoriale (MRC) de développement social.

C'est par une volonté ferme à améliorer les conditions de vie de leur communauté et de leurs citoyens et citoyennes que les municipalités choisissent de s'engager dans une telle démarche, car aucune loi n'oblige les municipalités à se doter d'une telle po-

litique (sauf pour les huit nouvelles grandes villes du Québec formées depuis la vague québécoise de fusions municipales de 2002).

En ce qui concerne les MRC, la modification de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme adoptée le 2 juin 2010 précise que les MRC ont pour responsabilité de tenir en vigueur un énoncé de vision stratégique de leur développement ; le développement social figure comme l'une des dimensions citées dans la loi.

Une politique municipale de développement social vise l'amélioration des conditions de vie de la communauté et la réduction des inégalités sociales et économiques; le développement social est intimement lié à l'action municipale en ce qui a trait à *l'aménagement du territoire et l'urbanisme, le transport, le logement social, le sport, le loisir et la vie communautaire, la culture, la sécurité, l'économie, l'environnement, la vie démocratique.* (ARUC-ISDC UQO Mars 2009). Le développement social est un des trois piliers du développement durable les deux autres étant l'environnement et l'économique.

Il est important ici de souligner les deux concepts clefs suivants en développement social, le développement des communautés et les inégalités sociales de santé ; nous vous invitons à prendre connaissance des définitions de ces deux concepts en ANNEXE 1 à la page 16. De plus, à propos du développement social, nous vous référons au Guide d'élaboration d'une politique ou d'un plan de développement social en territoire municipal élaboré par l'ARUC-ISDC de l'Université du Québec en Outaouais ; ce document est disponible sur le site web de la CRÉ VHSL.

Le guide pratique proposé favorise la participation citoyenne active et la concertation de l'ensemble des organisations partenaires locales autour de la municipalité qui assume la maîtrise d'œuvre de la démarche de mobilisation et son imputabilité politique ; il en est de même pour la MRC et les organisations partenaires territoriales.

La participation citoyenne est sollicitée et importante dans un cadre de consultation et de mobilisation ; de consultation, en ce qu'elle contribue à définir l'état de situation du tissu social de la communauté, les enjeux auxquels elle fait face et à participer à l'exercice des choix d'actions à conduire ;

de mobilisation, en ce qu'elle constitue une occasion, pour les citoyens et citoyennes, de contribuer activement par leur engagement à agir au service de la communauté dans l'application de la politique et de son plan d'action.

À terme, une démarche d'élaboration d'une politique municipale ou territoriale (MRC) de développement social développe pour la municipalité ou la MRC :

- une concertation et une mobilisation de toute sa communauté, citoyens et organisations prêts à l'action ;
- une vision commune partagée avec ses partenaires des enjeux sociaux de la communauté ;
- une culture inclusive de l'apport des citoyens et citoyennes dans l'exercice des choix collectifs ;
- une adaptation de ses politiques, ses services et ses structures aux réalités sociales.

Ce guide pratique a été rédigé et conçu à partir des constats observés et de pratiques appliquées dans les démarches d'élaboration des politiques de développement social des municipalités de Pincourt et de Salaberry-de-Valleyfield, et des municipalités régionales de comté de Beauharnois-Salaberry, des Jardins-de-Napierville et de Vaudreuil-Soulanges. Les expériences de mobilisation et de revitalisation vécues par les municipalités de St-Camille et de St-Joachim-de-Shefford ont également alimenté nos sections du guide s'adressant aux municipalités rurales.

Le modèle de guide pratique a donc été testé ; vous pouvez vous en inspirer, il n'est pas exhaustif et peut être adapté aux différentes réalités municipales ou territoriales (MRC).

Ce guide pratique est le fruit du travail de la Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent qui s'est assurée la contribution du Réseau québécois de développement social, de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, de la direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de la Fondation Lucie et André Chagnon pour ainsi former le Groupe d'innovation en développement social. Ce groupe a pris forme dans le cadre du projet pilote mené dans la région Vallée-du-Haut-Saint-Laurent de janvier 2014 à décembre 2016 sur une stratégie municipale d'intervention en développement social.

Pour terminer, l'innovation en développement social est au cœur de ce projet spécifique de politique municipale de développement social. De multiples actions, toutes aussi innovantes les unes que les autres, seront identifiées et mises de l'avant par les municipalités du Québec pour répondre aux besoins spécifiques de leur communauté. De plus, la favorisation de l'exercice qu'est la participation citoyenne pour identifier des axes d'action et des priorités représente une nouveauté pour plusieurs communautés.



Dix (10) grandes étapes de réalisation de la démarche :

1. Décision des élus municipaux ou du conseil des maires de la MRC d'engager la démarche
2. Élaboration du plan de travail détaillé de la démarche et du plan de communication/mobilisation
3. Mandat à confier à un chargé de projet
4. Mise sur pied du comité de pilotage
5. Élaboration du cadre de référence en développement social
6. Élaboration de l'état de situation du milieu
7. Conduite des consultations publiques et des partenaires, analyse et synthèse
8. Élaboration du plan d'action et de sa mise en œuvre
9. Rédaction de la politique et de sa synthèse
10. Mise en œuvre de la politique et évaluation continue

I. DÉCISION DES ÉLUS MUNICIPAUX OU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC D'ENGAGER LA DÉMARCHE

La démarche de politique municipale ou territoriale (MRC) de développement social est avant tout le projet du conseil municipal ou du conseil des maires de la MRC qui assume la maîtrise d'œuvre de la démarche, adopte la politique et pilote sa mise en œuvre.

Dans un premier temps, le conseil municipal ou le conseil des maires de la MRC manifeste par résolution son intention de se doter d'une politique de développement social, et, en conséquence, mandate sa direction générale 1) d'élaborer un plan de travail et de communication/mobilisation pour la démarche, 2) de désigner une ressource professionnelle interne ou recruter une ressource professionnelle externe comme chargé de projet, et 3) de conduire les consultations préliminaires pour formuler un projet

de composition et de mandat du comité de pilotage. Le tout lorsque déterminé est déposé par la direction générale au conseil municipal ou au conseil des maires de la MRC pour approbation et pour nomination des membres du comité de pilotage.

2. PLAN DE TRAVAIL DÉTAILLÉ DE LA DÉMARCHE ET PLAN DE COMMUNICATION/MOBILISATION

Il est nécessaire qu'un plan de travail détaillé avec échéancier soit dressé dès le départ afin de guider la démarche, de servir de repère au comité de pilotage et d'exercer des choix sur le rythme des activités à conduire.

Le plan de travail, élaboré par la direction générale et approuvé par le conseil municipal ou le conseil des maires de la MRC, précise la succession de chaque activité et l'échéancier qui doit être réalisé du début à la fin du processus, le ou les acteurs responsables de chaque activité de même que les activités de validation et autorisation selon le cas auprès du comité de pilotage ou du conseil municipal ou du conseil des maires de la MRC. Le plan de travail détaillé prévoit les mécanismes de communication/mobilisation qui seront appliqués au cours de la démarche pour assurer une participation citoyenne réelle et efficace. Le plan de travail est déposé et étudié à la première rencontre du comité de pilotage. (Calendrier TYPE en ANNEXE – 3 ; pages 18-19)

3. MANDAT À CONFIER AU CHARGÉ DE PROJET

La démarche demande qu'une ressource professionnelle soit responsable de sa conduite pour assurer une efficacité du travail à accomplir et des échéanciers à respecter.

Après avoir complété le plan de travail de la démarche et le plan de communication/mobilisation, la direction générale complète une description sommaire du mandat à confier au chargé de projet et

recommande au conseil municipal ou au conseil des maires de la MRC le mode d'attribution du mandat au chargé de projet que ce soit à l'interne ou à l'externe.

Le mandat du chargé de projet comprend l'application du plan de travail de la démarche, le soutien aux travaux du comité de pilotage, l'animation et la logistique reliée aux consultations, la rédaction des comptes rendus de rencontres et de la documentation reliée à la politique, et finalement, la conduite du plan de communication/mobilisation. Le chargé de projet doit posséder une connaissance de la dynamique des rapports que l'on retrouve dans les communautés municipales ou territoriales (MRC) et posséder des habiletés d'animation de réunion, d'analyse, de synthèse et de rédaction de rapport.

4. MISE SUR PIED DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage a pour mandat de superviser la conduite des activités pour l'élaboration de la politique de développement social ; spécifiquement, le comité a à participer à l'identification des participants aux entrevues individuelles et aux groupes focus, à participer à l'animation des assemblées publiques et à recommander à terme la politique au conseil municipal ou au conseil des maires de la MRC.

Les personnes formant le comité de pilotage sont nommées et mandatées par résolution du conseil municipal ou du conseil des maires de la MRC. La formation du comité de pilotage varie pour une municipalité ou pour une MRC :

- pour une municipalité ou une municipalité rurale, on rassemble les représentants des institutions desservant la localité soit les directions d'école ou des commissions scolaires, les églises, le centre de santé et de services sociaux, le service de sécurité publique, puis, les représentants des clientèles telles la petite enfance 0-5 ans, les jeunes 6-35 ans, les femmes, les familles, les personnes âgées 50 ans et +, les personnes handicapées et les communautés culturelles, finalement se joignent au comité au moins deux membres du conseil municipal ;

- pour une MRC, on rassemble les représentants des institutions territoriales soit les représentants des commissions scolaires, du centre de santé et de services sociaux, de la corporation de développement communautaire, d'Emploi Québec, du centre local de développement et de la MRC, soit au moins deux membres du conseil des maires de la MRC. Ces six secteurs que sont l'éducation, l'emploi, la santé, le communautaire, le développement local et le municipal (MRC) sont fondamentaux à assurer le déploiement d'une démarche équilibrée et complémentaire en développement social au niveau d'un territoire de MRC ; vous trouverez en ANNEXE 2 à la page 17, la définition de l'impact de ces six secteurs.

Dans le cas des municipalités, la direction générale conduit des consultations préliminaires locales pour identifier les représentants des clientèles sur le comité de pilotage ; ces représentants peuvent être issus d'organisations communautaires du milieu mais ne représentent pas leurs organisations sur le comité de pilotage mais bel et bien leur clientèle respective et le font à titre de citoyens, citoyennes.

5. ÉLABORATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le cadre de référence en développement social est utilisé à toutes les étapes de consultation de la démarche pour bien circonscrire ce que l'on entend par développement social et ainsi qualifier les participants consultés dans leurs interactions.

Le cadre de référence est élaboré et soumis par le chargé de projet au comité de pilotage pour approbation. On y retrouve une définition du développement social, la définition de la mission du comité de suivi de la politique de développement social, les processus privilégiés en développement social, les valeurs et les champs d'intervention du développement social, finalement, si cela est pertinent, une définition de la famille et une définition de ce qu'est une personne âgée (MADA). (Cadre de référence TYPE en ANNEXE – 4 ; pages 20-21).

6. ÉLABORATION DE L'ÉTAT DE SITUATION DU MILIEU

L'état de situation du milieu est élaboré à partir du portrait sociodémographique de la population, de l'inventaire des services disponibles à cette même population et des commentaires et perceptions issus des consultations.

On doit retrouver dans le portrait sociodémographique les données sur la population ventilée par groupes d'âge et par municipalité pour une MRC, le revenu des familles, la situation de l'emploi et du chômage, la scolarité, le logement, le transport, le soutien social, les langues maternelles, les langues parlées, l'immigration, les populations avec incapacités.

On doit retrouver dans l'inventaire des services disponibles localement pour une municipalité ou territorialement par municipalité pour une MRC: les services des organismes communautaires, des écoles, des commissions scolaires, des églises, de loisir, de la culture, des organismes d'entraide, les plans d'action de la politique familiale et de la MADA (s'il y a lieu). Au niveau de la MRC, il faut prévoir de consulter les documents de planification stratégique des partenaires territoriaux dont la synthèse est à ajouter à l'inventaire.

7. CONDUITE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET DES PARTENAIRES, ANALYSE ET SYNTHÈSE

C'est en favorisant la participation citoyenne que les élus municipaux peuvent prendre connaissance d'une lecture exacte de l'état du tissu social de la communauté, et ce, en mesurant les perceptions et les constats qui se dégagent des consultations. La participation des citoyens et des citoyennes permet également d'identifier des pistes d'actions concrètes à conduire pour l'amélioration de la qualité de vie de tous et toutes.

La conduite des consultations comprend des approches différentes de participation citoyenne et de recueil de commentaires qui sont complémentaires. On doit ici traiter des modes de convocation et de suivi, de la place de l'information, du plan de déroulement des rencontres, de l'animation de l'exercice de consultation et de priorisation, de la prise de notes.

Au niveau municipal

On retrouve trois niveaux de consultation :

- 1) les consultations individuelles des partenaires municipaux ciblés ;
- 2) les groupes focus thématiques (8 à 10 personnes maximum par groupe) ;
- 3) les assemblées publiques (ouvertes à toute la population).

L'objectif des rencontres de consultation individuelle des représentants des organismes partenaires municipaux ciblés et des groupes focus thématiques (petite enfance, jeunes, femmes, familles, personnes âgées, personnes handicapées, personnes issues des communautés culturelles, gens d'affaires, employés municipaux) est de recueillir tous les commentaires touchant les enjeux et les interventions qui devraient être priorisées en matière de développement social.

Un effort particulier doit être apporté pour assurer la consultation des personnes en situation de pauvreté par des entrevues individuelles de ces personnes et par celles des représentants des organismes communautaires qui les desservent. On doit faire preuve d'innovation dans les approches empruntées.

L'identification des partenaires consultés (dont individuellement les membres du comité de pilotage) et des personnes invitées à participer aux groupes focus thématiques se fait de concert avec les membres du comité de pilotage. Tous ces participants sont contactés individuellement par téléphone ou en personne pour être invités à contribuer au processus par le chargé de projet ou une ressource en maîtrise du processus global de la démarche afin de bien circonscrire la contribution demandée.

La date et l'heure de l'entrevue ou de la rencontre du groupe focus sont convenues lors de ce premier contact.

La municipalité de Pincourt a tenu plusieurs groupes focus en consultant ainsi, entre autre, plus de 90% de ses employés, cadres, cols blancs, cols bleus, pompiers et premiers répondants, le tout, sur les heures de travail du personnel.

Avant de se rendre à la rencontre de son groupe focus portant sur les personnes âgées, un citoyen de Pincourt a procédé à une consultation des voisins de son quartier pour présenter leurs commentaires lors de la rencontre de consultation ; c'est ce que nous appelons la technique du noyau porteur, technique à encourager lors des invitations individuelles à participer aux groupes focus thématiques.

La municipalité de Salaberry-de-Valleyfield a élaboré sa politique municipale de développement social simultanément avec celle de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Le chargé de projet assure l'animation des rencontres de groupes focus thématiques.

- Le déroulement des rencontres de **groupes focus thématiques** débute par la signature d'un registre où les participants sont invités à l'entrée de la salle à noter leur nom, adresse postale, courriel, numéro de téléphone ou cellulaire afin de pouvoir les tenir au courant et de les mobiliser dans le développement du projet;
- par la suite, l'animateur présente le déroulement de la rencontre et procède à la période de qualification des participants (environ 45 minutes) en commentant le processus global d'élaboration de la politique de développement social et l'étape dans laquelle leur participation s'inscrit, le portrait sociodémographique de la municipalité et le cadre de référence en développement social ; ces documents sont transmis en format papier à tous les participants sur place pour leur consultation immédiate et ultérieure ;
- l'animateur propose une activité de brainstorming, c'est-à-dire que l'on favorise l'expression libre des commentaires et qu'il est interdit de discuter ou critiquer le commentaire d'un autre participant mais que l'on peut cependant le bonifier ;
- l'animateur procède ensuite à la cueillette des commentaires des participants (environ 75 minutes), cette partie doit être conduite par l'animateur de façon à laisser couler les interven-

tions des participants puis meubler les pauses d'inspiration à même une suggestion de relance des échanges avec les différents champs d'intervention en développement social que l'on retrouve dans le cadre de référence ;

- les commentaires sont notés par l'animateur au fur et à mesure qu'ils sont exprimés sur des feuilles volantes qui lorsque complétées sont disposées sur les murs de la salle de rencontre de façon à ce que les participants puissent s'y référer tout au cours de la rencontre et favoriser ainsi l'interaction ;
- à la fin de la rencontre, les participants sont invités à prendre une pause de 5 minutes au cours de laquelle ils doivent réfléchir et prioriser 5 commentaires entre tous ceux exprimés ; au terme de ces 5 minutes, l'animateur invite les participants à aller inscrire sur les feuilles affichées au mur près de chaque commentaire choisi le numéro par rang d'importance de leurs priorités 1, 2, 3, 4, 5 ;
- finalement, l'animateur à partir des annotations de tous sur les feuilles volantes tire les conclusions sur les priorités qui se dégagent du groupe.
- L'animateur contrôle les prises de parole, affiche les feuilles complétées de commentaires sur les murs au fur et à mesure et à la fin de l'exercice rapporte avec lui les feuilles de notes pour compléter le rapport de la rencontre.
- Le rapport de la rencontre comprend la date de la rencontre, les noms de tous les participants, tous les commentaires exprimés sans distinction et fait ressortir la compilation des résultats de l'exercice de priorisation ; ce rapport est transmis aux membres du comité de pilotage au fur et à mesure des rencontres.

Pour les **entrevues individuelles**, le chargé de projet transmet aux participants par courriel les données sociodémographiques et le cadre de référence avant la tenue de l'entrevue pour qu'ils puissent en prendre connaissance. L'entrevue d'une durée maximale de 1h30 s'inspire du procédé décrit ci-dessus pour les groupes focus thématiques et est suivi d'un rapport écrit à transmettre aux membres du comité de pilotage.

La municipalité de Pincourt a tenu quatre groupes focus sur la thématique de la jeunesse : deux groupes de niveau primaire avec des élèves de sixième année, un anglophone et l'autre francophone, un groupe de niveau secondaire et un groupe de jeunes adultes 18-35 ans.

L'objectif des assemblées publiques est d'informer et de mobiliser les participants, de bonifier et de valider les enjeux prioritaires.

Différents moyens peuvent être employés pour procéder à l'invitation publique à participer aux assemblées publiques de consultation. Les meilleurs résultats ont été observés lorsque le maire de la municipalité envoie par la poste une lettre d'invitation à tous les propriétaires de résidence et de place d'affaires. L'annonce dans les journaux, si elle est employée, doit être accompagnée de d'autres moyens de diffusion soit sur les sites web de la municipalité et de ses organisations partenaires, les médias sociaux, les documents d'information diffusés par la municipalité et les organisations partenaires dont les groupes sociocommunautaires, à vous de créer ... l'affichage dans les lieux publics, les grandes pancartes ou banderoles ... il faut être créatif et ne pas ménager les efforts et les moyens pour assurer une participation citoyenne intéressante ; il faut réussir cette mobilisation citoyenne sans quoi le processus perd de sa valeur.

Le chargé de projet assure l'animation des assemblées publiques.

- Ces **assemblées publiques** débutent par la signature d'un registre où les participants sont invités à l'entrée de la salle à noter leur nom, adresse postale, courriel, numéro de téléphone ou cellulaire afin de pouvoir les tenir au courant et de les tenir mobiliser dans le développement du projet ;

- par la suite, l'animateur présente le déroulement de la rencontre ; l'animateur informe les participants sur la démarche de la politique de développement social enclenchée par la ville, sur les constats issus des données sociodémographiques, sur le cadre de référence en développement social et, finalement, informe les participants sur les enjeux prioritaires mis de l'avant lors des consultations préliminaires (consultations individuelles et groupes focus thématiques), cette partie cruciale de la rencontre dure environ 45 minutes ;
- on procède ensuite à un exercice de bonification et de validation des enjeux prioritaires ; les participants sont invités à former des sous-groupes de 5 à 10 personnes pour échanger durant 35 minutes sur les enjeux prioritaires présentés et sur l'identification d'autres enjeux s'il y a lieu ;
- finalement, les participants sont rappelés en plénière où un représentant de chaque sous-groupe présente le point de vue qui se dégage de son groupe sur les enjeux exprimés et sur d'autres enjeux s'il y a lieu ; il faut prévoir environ 60 minutes pour cette partie de la rencontre.
- L'animateur assume l'animation de la rencontre avec le maire s'il le désire, il présente les informations préliminaires, il donne les consignes de formation de sous-groupes et les visite durant l'exercice, finalement, il anime la plénière alors qu'un secrétaire note tous les commentaires exprimés par les représentants et autres des sous-groupes au fur et à mesure, et ce, par notation simultanée projetée sur écran géant afin de favoriser l'interaction avec les participants ;
- on peut demander aux membres du comité de pilotage d'animer la période de discussion des sous-groupes.
- Le rapport de la rencontre comprend la date de la rencontre, les noms de tous les participants, tous les commentaires exprimés sans distinction et fait ressortir la compilation des résultats de l'exercice de priorisation, ce rapport est transmis aux membres du comité de pilotage.

L'analyse et la synthèse des commentaires issus des consultations conduites suivent. Ce travail relève du chargé de projet qui à son terme dépose le résultat au comité de pilotage. Le travail de concentration commence ici pour regrouper tous les commentaires similaires exprimés et les quantifiés de même que toutes les priorités identifiées. Cet exercice permet de bien cibler les enjeux de la communauté qui préoccupent davantage les citoyens et citoyennes. À son terme, cette compilation permet d'effectuer une analyse et une synthèse des enjeux sur lesquelles les grands axes d'intervention de la politique de développement social et le contenu du plan d'action triennal ou quinquennal prennent forme.

Lors des assemblées publiques tenues dans les MRC de Beauharnois-Salaberry et des Jardins-de-Napierville, suite à la période d'échanges en sous-groupes, les participants ont été invités à se prononcer sur la priorisation des enjeux par vote électronique dont les résultats ont été projetés instantanément sur grand écran.

À Pincourt, 268 citoyens et citoyennes ont été consultés lors des groupes focus thématiques et des assemblées publiques ; en moyenne, ils ont donné 2 ½ heures de leur temps chacun.

Une autre avenue qui se veut complémentaire aux méthodes traditionnelles de consultation est celle de la consultation en ligne sur plateforme web ; quelques municipalités au Québec ont expérimenté cette façon de faire avec des résultats jugés intéressants.

Au niveau municipal rural

L'exercice de consultation pour une municipalité rurale applique intégralement les mêmes façons de faire que celles précédentes du niveau municipal, prière de vous y référer.

Certains éléments sont cependant spécifiques au niveau municipal rural :

- un autre mécanisme de consultation peut être appliqué à ce niveau, c'est le questionnaire ; le questionnaire peut être complété de deux façons soit l'une par des visites porte-à-porte

d'un échantillon représentatif des citoyens avec le questionnaire à compléter, ces visites sont conduites par des bénévoles qui se présentent à deux à chaque porte ; l'autre façon de faire est un envoi postal à toutes les portes de la municipalité avec une lettre d'invitation du maire à compléter le questionnaire inclus à retourner avec une enveloppe incluse et préaffranchie par la poste ; le taux de réussite de ces façons de faire est très élevé et mobilisant ;

- le questionnaire cherche à évaluer la perception des citoyens et citoyennes de leur municipalité, des services et de leur vision de ce qui pourrait être disponible comme services ou de ce que sont les besoins ; le questionnaire est construit sur des choix de réponses en regard des préoccupations déjà connues par le comité de pilotage sur la situation de la municipalité ; encore là, lors de la visite, on remet aux gens consultés le portrait sociodémographique de la municipalité et le cadre de référence en développement social que l'on prend le temps de commenter brièvement puis on procède à répondre au questionnaire, question par question ; le questionnaire est préalablement mis en forme par le chargé de projet et validé et inspiré par le comité de pilotage ;
- le chargé de projet procède ensuite à l'analyse et la synthèse des résultats de la consultation par questionnaire qui s'ajoutent à l'analyse et la synthèse globales qui incluent les autres résultats de consultations individuelles et de groupes focus thématiques. Ensuite on procède à la consultation finale par la tenue de l'assemblée publique de la municipalité rurale.

La municipalité de St-Camille a procédé par questionnaires complétés aux portes en couvrant près de 25% de la population, le tout étant complété par la suite par la tenue d'une assemblée publique de consultation.

La municipalité de St-Joachim-de-Shefford a procédé par envois postaux du questionnaire avec enveloppes préaffranchies de retour et a profité d'un taux de réponse de 40% de sa population.

Au niveau territorial (MRC)

L'exercice de consultation au niveau territorial applique essentiellement les mêmes façons de faire que celles précédentes du niveau municipal, prière de vous y référer.

Certaines mesures sont cependant spécifiques au niveau territorial comme :

- au lieu de fonctionner avec les groupes focus thématiques, le niveau d'intervention territoriale fonctionne avec les groupes focus municipaux (8 à 10 personnes maximum par groupe, 1 groupe par municipalité) ; de plus, on ajoute la consultation des tables de concertation territoriale du CSSS et autres concertations concernées par le développement social ;
- l'identification des partenaires consultés (dont individuellement les membres du comité de pilotage) et des personnes invitées à participer aux groupes focus municipaux se fait de concert avec les membres du comité de pilotage et la direction de chaque municipalité impliquée ; les tables de concertation territoriale du CSSS et autres concertations, déjà constituées, sont cédulées pour une rencontre spéciale de consultation avec le chargé de projet ; les participants déjà mobilisés des tables de concertation territoriales sont contactés simplement par courriel annonçant la tenue d'une rencontre exclusive de consultation ;
- il est fort possible que pour les tables de concertation territoriales l'exercice de priorisation soit davantage un échange avec le chargé de projet sur les priorités déjà entendues de longues dates entre les membres de ces tables qui généralement possèdent des plans d'action ou de priorisation ; cependant, lors de ces rencontres, on veut aussi permettre aux participants de s'exprimer sur les autres aspects généraux du développement social ;
- les maires de chaque municipalité sont inclus dans la liste des personnes à consulter par entrevues individuelles ;
- différents moyens peuvent être employés pour procéder à l'invitation publique à participer aux assemblées publiques de consultation ;

celui qui donne le meilleur résultat est l'envoi par les maires des municipalités d'une lettre d'invitation par la poste à tous les propriétaires de résidence et de place d'affaires de chaque municipalité ;

- le nombre de rencontres d'assemblées publiques est déterminé par le portrait socio-démographique du territoire de la MRC ; par exemple, une assemblée publique prévue pour les municipalités urbaines regroupées, une assemblée publique pour les municipalités rurales, ou encore, on divise en deux ou en trois le territoire de la MRC en regroupant les municipalités limitrophes sans distinction qu'elles soient rurales ou urbaines mais plutôt en fonction de leur synergie naturelle de proximité ; dans tous les cas, il est recommandé que le comité de pilotage laisse au conseil des maires de la MRC le soin de trancher sur cette question avant de procéder ;
- le chargé de projet assume l'animation des assemblées publiques avec le préfet, s'il le désire.

Lors de l'élaboration de la politique de développement social de la MRC de Beauharnois-Salaberry, des rencontres de consultation ont été tenues auprès des tables de concertation thématiques du territoire : petite enfance, jeunesse, aînés, etc.

Les documents de planification stratégique des acteurs territoriaux ont fait l'objet d'une analyse et d'une synthèse lors de l'élaboration de la politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges.

Tous les organismes sociocommunautaires desservant le milieu ont été consultés individuellement dans la MRC des Jardins-de-Napierville (24 500 de population).

8. ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION ET DE SA MISE EN ŒUVRE

Au niveau municipal et au niveau municipal rural

Pour que la politique de développement social soit bien teintée par les résultats de la participation ci-

toiyenne, on élabore, à cette étape de la démarche, le plan d'action de façon à assurer son intégration à la politique, puis ensuite, afin d'assurer sa mise en application.

À partir des grands axes d'intervention et des activités prioritaires identifiées dans la synthèse des consultations, le comité de plan d'action doit prioriser les priorités à réaliser selon les ressources disponibles ou que l'on est prêt à investir au cours des 3 à 5 prochaines années selon le cas :

- il est important dans un premier temps que les activités priorisées soient classifiées par clientèle dans un tableau synthèse (petite enfance 0-5 ans, jeunes 6-35 ans, femmes, familles, personnes âgées 50 ans et +, personnes handicapées et personnes issues des communautés culturelles), le tout de façon à bien faire prendre conscience du nombre d'actions s'adressant à chacune des clientèles composantes de la communauté et de permettre les ajustements au besoin ;
- dans un deuxième temps, un tableau doit être dressé de façon à identifier les mêmes actions priorisées par le comité, ainsi que action par action, le ou les acteurs interne ou externe, le ou les responsables interne ou externe, l'échéancier, et finalement, le rôle de la municipalité qui peut être soit de 1) leader, 2) animateur/facilitateur, 3) partenaire, 4) ambassadeur ;
- pour terminer, le comité de plan d'action, suite à l'élaboration du plan d'action, doit déterminer comment la mise en place de la politique municipale de développement social et son application doivent être assurées à partir des ressources internes et externes de la municipalité et l'échéancier de réalisation.

Il revient au conseil municipal et à sa direction générale et aux directeurs de services choisis dont assurément le directeur des services communautaires ou du loisir, de former le comité sur le plan d'action et la mise en œuvre de la politique de développement social.

Le chargé de projet anime les travaux du comité et assure le soutien logistique au comité (convocation, ordre du jour, présentation des résultats et des priorités dégagées des consultations, rédaction du

rapport des rencontres et du plan d'action incluant le tableau des actions/clientèles et le tableau des actions/acteurs externes ou internes/échéancier/responsables/rôle de la municipalité). (Tableaux des actions TYPE en ANNEXE – 5 ; page 22) Le chargé de projet sert aussi de transmetteur des résultats des consultations et de guide pour le comité du plan d'action ; il apporte les nuances d'information sur les différentes priorités identifiées.

Le plan d'action triennal ou quinquennal et le plan de mise en œuvre ainsi complétés sont présentés au comité de pilotage pour validation ; le tout finalisé fait partie intégrante de la politique municipale de développement social.

Au niveau territorial (MRC)

Il revient au comité exécutif de la MRC, à sa direction générale et à quelques membres du comité de pilotage, de former le comité sur le plan d'action et de définir la mise en œuvre de la politique territoriale de développement social.

La façon de procéder est la même que celle décrite précédemment pour la municipalité, prière de vous y référer.

Pour terminer, le comité de plan d'action, suite à l'élaboration du plan, doit déterminer comment la mise en place de la politique territoriale de développement social et son application doivent être assurées à partir des ressources internes et externes de la MRC et l'échéancier de réalisation.

Le plan d'action triennal ou quinquennal et le plan de mise en œuvre ainsi complétés sont présentés au comité de pilotage pour validation ; le tout finalisé fait partie intégrante de la politique territoriale de développement social.

9. RÉDACTION DE LA POLITIQUE ET DE SA SYNTHÈSE

La rédaction de la politique municipale ou territoriale (MRC) de développement social est essentiellement une démarche d'appropriation des informations recueillies préalablement, et ce, de façon organisée. Ce travail est assumé par le chargé de projet qui, pour se faire, peut s'adjoindre quelques membres du comité de pilotage et former ainsi un comité de rédaction.

Le document de la politique de développement social présente :

- une brève description de la démarche, sa mise en contexte et son historique ainsi que les remerciements,
- la présentation de la composition et des membres du comité de pilotage,
- le portrait qui se dégage des données sociodémographiques,
- la synthèse de l'inventaire des services,
- le cadre de référence en développement social,
- les principaux enjeux issus des consultations,
- la stratégie générale d'intervention,
- le plan d'action triennal ou quinquennal par clientèle et détaillé avec les ressources affectées,
- finalement, le plan de mise en œuvre et la conclusion.

Il faut prévoir que l'on puisse se procurer ou consulter le texte intégral de la politique municipale ou territoriale de développement social sur le site web de la municipalité ou de la MRC.

La synthèse de la politique de développement social comprend :

- une brève description de la démarche,
- les faits saillants du portrait sociodémographique,
- les grandes lignes du cadre de référence en développement social et de la stratégie générale d'intervention,
- le plan d'action par clientèle,
- un résumé du plan de mise en œuvre.

La synthèse doit tenir sur quatre à huit pages (8 ½ x 11) ; la synthèse est faite à l'intention de la population en général pour une diffusion porte-à-porte s'il y a lieu et/ou on peut la rendre accessible sur le site web de la municipalité ou de la MRC.

10. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ET ÉVALUATION CONTINUE

La pérennité de la politique et de son action doit être assurée par différents moyens concrets tels :

- la mise sur pied du comité permanent de suivi de l'application de la politique de développement social et de son plan d'action ; ce comité relève du conseil municipal ou du conseil des maires de la MRC et fait rapport périodiquement sur l'avancement des travaux ; ce comité est souvent formé des membres du comité de pilotage qui ont guidé l'élaboration de la politique ; un élu doit être répondant permanent de la question du développement social sur le conseil municipal ou le conseil des maires ;
- la prévision officielle du dépôt et de la présentation du rapport d'étape des avancés du plan d'action à soumettre annuellement au conseil municipal ou au conseil des maires de la MRC par le comité permanent de suivi ;
- l'identification d'une ressource professionnelle interne attitrée à la municipalité ou à la MRC qui doit soutenir le comité de suivi dans ses travaux et voir à l'application des actions prévues au plan d'action de la politique en collaboration avec les partenaires pertinents ;
- la tenue d'une assemblée publique aux deux ans sous forme de forum sur l'état d'avancement du plan d'action de la politique de développement social ;
- l'évaluation continue de la conduite du plan d'action au cours des 3 ou 5 années de durée du plan selon le cas par le comité de suivi avec dépôts périodiques de rapports au conseil municipal ou au conseil des maires de la MRC ;
- la mise à jour de la politique au terme du plan d'action et la formulation d'un nouveau plan d'action de 3 à 5 ans par la tenue d'un forum élargi des partenaires concernés par la démarche ;
- le comité de suivi entame une nouvelle période de mandat pour le suivi de l'application du deuxième plan d'action sur 3 ou 5 ans selon le cas et reprend les étapes du processus énoncé dans les lignes précédentes assurant ainsi le cycle de la pérennité de la politique de développement social qu'elle soit municipale ou territoriale (MRC).

Les MRC de Beauharnois-Salaberry, Jardins-de-Napierville et Vaudreuil-Soulanges ont mis en place des comités territoriaux permanents de développement social depuis plus de 5 ans ; ces comités en plus de voir à l'application de leur politique territoriale de développement social se tiennent à l'affût de toutes les opportunités qui se présentent en développement social dont plusieurs proviennent de la Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent : fonds de lutte à la pauvreté, fonds en réussite éducative et sociale, fonds égalité, fonds pour les personnes âgées, fonds jeunesse, etc.

La MRC de Vaudreuil-Soulanges a tenu un forum avec l'ensemble de ses partenaires sur la mise à jour du plan d'action de sa politique de développement social durable en mai 2013, plus de 100 personnes ont participé à cet évènement.

La municipalité de Pincourt, suite à l'adoption de sa politique de développement sociale en février 2013, a créé et comblé un poste permanent à plein temps de chef de division en développement social et culturel, ce professionnel étant rattaché à la direction des services communautaires. De plus, lors des consultations, 90 citoyens et citoyennes se sont engagés à s'impliquer dans la mise en œuvre de la politique suite à son adoption.

Avant son adoption par le conseil de ville de Pincourt, la Direction de la santé publique de la Montérégie a procédé à l'évaluation de l'impact sur la santé de la politique municipale de développement social de Pincourt à l'automne 2012 ; vous pouvez vous procurer le rapport de la DSPM sur le site de la ville de Pincourt.



ANNEXE - I

DÉFINITIONS DE DEUX CONCEPTS CLEFS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Développement des communautés : Le développement des communautés est en fait un processus de coopération volontaire, d'entraide et de construction de liens sociaux entre les résidents et les institutions d'un milieu local, visant l'amélioration des conditions de vie sur le plan physique, social et économique. (CHAVIS, D., (2000), Mobilizing for Community Capacity Building, Présentation au LAREHS, UQUAM).

Inégalités sociales de santé : Les « inégalités sociales de santé » sont ces écarts, pourtant évitables, entre hommes et femmes, entre groupes socio-économiques et entre territoires, qui ont un impact sur de nombreux aspects de la santé des populations. L'expression « gradient de santé » désigne cette association entre la position dans la hiérarchie sociale et l'état de santé. En d'autres mots, les personnes qui jouissent d'un statut social plus élevé sont en meilleure santé que ceux qui sont juste au-dessous et ainsi de suite jusqu'aux plus démunis. Les « inégalités sociales de santé » renvoient aussi à toute relation entre la santé et l'appartenance à un groupe social. Au Canada les inégalités sociales de santé sont surtout relatives au genre, au fait d'être d'origine autochtone, et à l'éducation. (Centre Léa-Roback, 2007, Disponible en ligne : http://www.centrelearoback.ca/coup_d_oeil)



ANNEXE- 2

DÉFINITIONS DES SIX (6) SECTEURS FONDAMENTAUX DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL AU NIVEAU D'UNE MRC

1. La santé : de par la responsabilité populationnelle qui lui est dévolue, le réseau de la santé et des services sociaux concerte, rassemble, planifie et appuie les dynamiques locales et territoriales afin d'optimiser la santé de la population d'un territoire; il connaît bien les besoins sociaux et de santé;
2. Le communautaire : il est le chantier de toutes les causes sociales et environnementales pour lesquelles la participation citoyenne se mobilise; le secteur communautaire est le principal terroir d'où sont issus les projets de développement social;
3. L'éducation : avec le développement de la main d'œuvre, elle est la porte vers l'autonomie et la dignité des personnes, elle affranchit les personnes de la pauvreté, elle donne accès à l'emploi de qualité ;
4. Le municipal : (municipalité et ou MRC), c'est la communauté dans ses besoins, avec ses ressources et son imputabilité politique; le municipal est un des secteurs dont peuvent être issus plusieurs projets en développement social ;
5. Le développement local : (CLD), il est garant de la promotion de l'économie sociale, du développement économique et du développement rural, trois leviers de la création d'emplois et d'entreprises de services répondant à des besoins sociaux tout en apportant un développement durable;
6. Le développement de l'emploi : le développement de la main-d'œuvre (emploi), il est l'acteur principal qui démocratise l'accès à l'autonomie des personnes et à leur épanouissement par l'accès à l'emploi.

ANNEXE – 3

CALENDRIER TYPE D'ACTIVITÉS/ÉCHÉANCIER

Tout dépendant de la précision et de la célérité du processus de préparation du calendrier d'activités prévues et des ressources disponibles pour l'élaboration de la politique de développement social, on doit en général prévoir entre 10 et 14 mois pour la compléter. Pour une MRC, on doit prévoir environ 500 heures de travail de la part du chargé de projet alors que pour une municipalité 350 heures sont nécessaires. En plus des honoraires professionnels du chargé de projet ou du temps/homme si le mandat est confié à l'interne, il faut prévoir les coûts d'impression, de distribution, de parution dans les journaux, d'envois postaux, les frais de locaux pour la tenue des consultations et le temps/homme pour la gestion des communications. Que la politique de développement social soit municipale ou territoriale (MRC), les activités prévues au calendrier de réalisation sont sensiblement les mêmes ; voici les deux calendriers types suivants :

Pour une MRC – CALENDRIER TYPE D'ACTIVITÉS/ÉCHÉANCIER				
	ACTIVITÉS	RESPON- SABLES	CHARGÉ DE PROJET heures/travail	ÉCHÉANCIER
1	Décision du conseil des maires (CM) et mandat à la direction générale	CM		Novembre
2	1) Élaboration du plan de travail détaillé et du plan de communication/mobilisation 2) identifier la ressource professionnelle comme chargé de projet 3) consultation et formation du comité de pilotage	DG		Décembre Janvier
3	Mandat et nomination du comité de pilotage, adoption du plan de travail et de communication/mobilisation et processus de désignation du chargé de projet	CM		Février
4	Élaboration de l'appel de services pour le chargé de projet (s'il y a lieu)	DG		Février
5	Adjudication du contrat au chargé de projet (s'il y a lieu)	CM		Mars
6	Contribution à l'élaboration du portrait sociodémographique par le centre de santé et de services sociaux (CSSS)	CSSS		Mars
7	Élaboration du cadre de référence en développement social		4	Mars
8	Première rencontre du comité de pilotage et étude du plan de travail, cadre de référence et portrait sociodémographique		5	Avril
9	Inventaire de la documentation pertinente et des services existants		60	Avril--mai
10	Logistique des consultations individuelles, groupes focus et assemblées publiques		60	Mai
11	Consultations individuelles des partenaires pertinents (25 personnes)		60	Mai-Juin
12	Consultations des tables de concertation du CSSS (6 tables)		24	Mai-Juin
13	Consultations des groupes de discussion municipaux (12 municipalités)		48	Juin-Juillet
14	Rapport préliminaire d'analyse des commentaires et des axes de développement		35	Août
15	Rencontre du comité de pilotage: dépôt du rapport préliminaire des consultations		5	Août
16	Consultations citoyennes en assemblées publiques (3 assemblées)		35	Septembre
17	Rapport synthèse des consultations publiques		16	Septembre
18	Rapport global intégré de toutes les consultations et axes de développement		35	Septembre
19	Rencontre du comité de pilotage – dépôt du rapport global intégré		5	Octobre
20	Exercice du comité du plan d'action sur l'élaboration du plan d'action et du plan de mise en œuvre : axes, activités, ressources, responsables		7	Octobre
21	Rédaction du plan d'action et du plan de mise en œuvre		35	Octobre
22	Rencontre du comité de pilotage – dépôt du projet de plan d'action		5	Octobre
23	Rédaction de la politique – rassembler et organiser les informations dans le document final		21	Octobre Novembre
24	Rencontre du comité de pilotage – dépôt du texte intégral sur la politique, recommandation au conseil des maires		5	Novembre
25	Rencontre du conseil des maires – présentation et adoption de la politique		5	Décembre
26	Élaboration du plan de communication		15	Décembre
27	Synthèse de la politique et impression		15	Décembre
	TOTAL		500	12 mois

Pour une municipalité – CALENDRIER TYPE D'ACTIVITÉS/ÉCHÉANCIER

	ACTIVITÉS	RESPON- SABLES	CHARGÉ DE PROJET heures/travail	ÉCHÉANCIER
1	Décision du conseil municipal (CM) et mandat à la direction générale	CM		Novembre
2	1) Élaboration du plan de travail détaillé et du plan de communication/ mobilisation 2) identifier la ressource professionnelle comme chargé de projet 3) consultation et formation du comité de pilotage	DG		Décembre
3	Mandat et nomination du comité de pilotage, adoption du plan de tra- vail et de communication/mobilisation et processus de désignation du chargé de projet	CM		Janvier
4	Élaboration de l'appel de services pour le chargé de projet (s'il y a lieu)	DG		Janvier
5	Adjudication du contrat au chargé de projet (s'il y a lieu)	CM		Février
6	Contribution à l'élaboration du portrait sociodémographique par le centre de santé et de services sociaux (CSSS)	CSSS		Février
7	Élaboration du cadre de référence en développement social		4	Février
8	Première rencontre du comité de pilotage et étude du plan de travail, du cadre de référence et du portrait sociodémographique		5	Mars
9	Inventaire de la documentation pertinente et des services existants		14	Mars
10	Logistique des consultations individuelles, groupes focus et assem- blées publiques		45	Mars
11	Consultations individuelles des partenaires pertinents (15 personnes)		36	Avril-Mai
12	Consultations des groupes focus thématiques (10 groupes)		40	Avril-Mai
13	Rapport préliminaire d'analyse des commentaires et des axes de dé- veloppement		35	Juin
14	Rencontre du comité de pilotage: dépôt du rapport préliminaire des consultations		5	Juin
15	Consultation citoyenne en assemblée publique (1 assemblée)		12	Juin
16	Rapport global intégré de toutes les consultations et axes de déve- loppement		35	Juillet
17	Rencontre du comité de pilotage – dépôt du rapport global intégré		5	Août
18	Exercice du comité du plan d'action sur l'élaboration du plan d'action et du plan de mise en œuvre : axes, activités, ressources, responsables		7	Août
19	Rédaction du plan d'action et du plan de mise en œuvre		35	Septembre
20	Rencontre du comité de pilotage – dépôt du projet de plan d'action		5	Septembre
21	Rédaction de la politique – rassembler et organiser les informations dans le document final		21	Septembre
22	Rencontre du comité de pilotage – dépôt du texte intégral sur la poli- tique et recommandation de la politique au conseil municipal		5	Septembre
23	Rencontre du conseil municipal – présentation et adoption de la politique		5	Octobre
24	Élaboration du plan de communication		15	Octobre
25	Synthèse de la politique et impression		15	Octobre
	TOTAL		344	10 mois

ANNEXE - 4

CADRE DE RÉFÉRENCE TYPE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Préambule

Le cadre de référence TYPE en développement social d'une municipalité ou d'une MRC est inspiré du cadre de référence de la Commission de développement social de la Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Ce cadre de référence est défini dans le but de doter une municipalité ou une MRC de balises pour le déploiement à venir des actions relatives au développement social et au développement de sa communauté.

La définition du développement social municipal ou territorial (MRC)

Le développement social municipal ou territorial est spécifiquement une démarche qui vise à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens et citoyennes de tout âge et de toute condition ainsi qu'à favoriser le développement d'une communauté solidaire à l'échelle de la municipalité ou de la MRC.

La mission du comité de développement social

La mission du comité est de favoriser la contribution des partenariats intersectoriels de tous les acteurs intervenant sur le territoire de la municipalité ou de la MRC ainsi que de favoriser la mobilisation des citoyens et des citoyennes dans le but de conseiller et d'orienter la municipalité ou la MRC en termes de priorités en développement social et en développement de la communauté, puis, planifier et soutenir la réalisation des actions qui en découlent.

Les processus privilégiés en développement social

Voici les processus privilégiés qui doivent être utilisés de manière complémentaire :

1. Favoriser la participation citoyenne : prendre part à l'action sous toutes ses dimensions : parler, se faire entendre, agir et prendre part aux décisions ;
2. Favoriser et soutenir l'empowerment (gain de pouvoir) : posséder, acquérir ou se réapproprier un pouvoir, une capacité d'action ; être capable de choisir, de décider, d'agir ;
3. Favoriser et soutenir la concertation et le partenariat : produire de l'empowerment, pouvoir partagé et fruit d'un travail intersectoriel ;
4. Favoriser et soutenir le développement de la communauté : les processus en développement social doivent tenir compte des spécificités du territoire de la municipalité ou de la MRC et favoriser l'empowerment de la communauté; l'approche territoriale intégrée (ATI) est une initiative liée à l'ensemble des processus et des actions;
5. Favoriser l'harmonisation des politiques publiques: développer et/ou influencer l'adoption de politiques saines (locales, territoriales, régionales, nationales) pour favoriser la participation des citoyens et des citoyennes et leur empowerment ;
6. Lutter contre les inégalités sociales et économiques : favoriser l'accès à l'éducation, au travail, à la santé, aux loisirs, aux sports et à la culture ... en misant sur le potentiel des personnes, sur leurs forces, leurs talents, leurs habiletés.

Les valeurs mises de l'avant en développement social

1. La justice sociale : se dit de ce qui exige des conditions de vie équitable pour chacun ; c'est un principe de justice qui reconnaît l'existence d'inégalités économiques entre les personnes et qui permet la création d'institutions, de règles, d'organisations et d'actions atténuant ces inégalités.

La justice sociale comporte la justice distributive et la justice commutative ; la justice distributive, c'est le principe de justice fondé sur la solidarité, c'est-à-dire que chaque individu donne à la société en fonction de ses capacités et reçoit en fonction de ses besoins, et ce, afin que chacun vive décemment ; la justice commutative, c'est le principe de justice fondé sur la réciprocité, c'est-à-dire que chaque individu reçoit l'équivalent des services qu'il a rendu à la collectivité.

La justice sociale est un moyen de parvenir à une fin aussi bien qu'une fin en soi.

2. L'égalité des sexes : voici deux définitions issues de la politique d'Égalité et de Parité de la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent : 1) l'égalité entre les sexes signifie que les femmes et les hommes ont le même statut et qu'ils bénéficient des mêmes conditions pour réaliser pleinement leurs droits fondamentaux, des mêmes aptitudes pour contribuer au développement national, politique, économique, social et culturel et des mêmes possibilités de bénéficier des résultats (...) on a toutefois constaté qu'un traitement identique ne connaît pas nécessairement des résultats égaux ; 2) l'équité : l'équité entre les sexes est le fait d'être juste envers les femmes et les hommes ; afin d'assurer l'équité, il faut souvent adopter des mesures qui compensent pour les désavantages historiques et sociaux qui ont empêché les femmes et les hommes de profiter de chances égales ; l'équité mène à l'égalité.
3. L'engagement et la participation citoyenne : c'est l'exercice et l'expression de la citoyenneté active et engagée sous trois dimensions : 1) la participation politique au processus électoral ; 2) la participation démocratique aux débats dans l'espace public ; 3) la participation sociale ou civique aux instances de base de la société civile par l'action des mouvements sociaux et associatifs au plan de la communauté territoriale.
4. Le développement durable : c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ; le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement territorial.

Les champs d'intervention du développement social

1. Les clientèles : famille, petite enfance, jeunes, femmes, aînés, communautés culturelles, personnes handicapées.
2. Les territoires : quartier, municipal, supra-municipal, territorial (MRC/santé/scolaire).
3. Les secteurs : santé, communautaire, municipal, emploi, éducation, développement local, économie sociale.
4. Les thématiques spécifiques : loisir et sport, culture, sécurité publique, aménagement du territoire, habitation et logement social, transport, environnement, organisations municipales, soutien aux organismes communautaires, sécurité alimentaire, participation citoyenne, égalité, communautés culturelles, garderies, saines habitudes de vie, concept du vieillissement actif, lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, développement du capital social, persévérance scolaire, aidants naturels, etc.

ANNEXE - 5

TABLEAU TYPE - ACTIONS/CLIENTÈLES

NUMÉROS	ACTIONS PRIORITAIRES	GÉNÉRALE	ENFANCE 0-5 ANS	FAMILLE	JEUNES 6-35 ANS	AÎNÉS 50 ANS +	HANDICAPÉS	COMMUNAUTÉS CULTURELLES
1	Promotion, création, mise en œuvre d'un réseau social de soutien par le bénévolat	X	X	X	X	X	X	X
2	Accueillir les arrivants	X	X	X	X	X	X	X
3	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de soutien aux familles monoparentales			X				
4	Organiser le déploiement de travail de proximité auprès des jeunes				X			
5	Élaborer et mettre à jour un bottin des ressources en DS	X	X	X	X	X	X	X
6	Améliorer et bonifier l'offre de service en transport collectif	X	X	X	X	X	X	X
7	Bonifier le programme d'activités culturelles, sociales et sportives	X	X	X	X	X	X	X
8	Arrimer les CPE et les écoles élémentaires		X	X	X			
9	Développer le programme d'activités pour les aînés					X		
10	Rendre accessible la piscine municipale						X	
	NOMBRE D'ACTIONS PAR CLIENTÈLES	5	6	7	7	6	6	5

TABLEAU TYPE - ACTIONS/RESSOURCES

NUMÉROS	ACTIONS PRIORITAIRES	ACTEURS MUNICIPAUX IMPLIQUÉS	ACTEURS EXTERNES IMPLIQUÉS	ÉCHÉANCIER DÉBUT-FIN	RESPONSABLE	RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ
1	Promotion et création et mise en œuvre d'un réseau social de soutien par le bénévolat	SC	Bénévoles	2013 - 2015	SC	Leader
2	Accueillir les arrivants	Tous les services	Partenaires, OBNLS + Bénévoles	2013 - 2015	Responsable des communications	Leader
3	Organiser plus d'événements familiaux	SC - TP	OBNLS	2013 - 2015	SC	Leader
4	Organiser le déploiement de travail de proximité auprès des jeunes	Comité de sécurité	OBNLS + bénévoles	2014 - 2015	SC	Partenaire
5	Promouvoir l'accès au logement social	DG	COOP, OMH et autres	2014 - 2015	DG	Partenaire
6	Améliorer et bonifier les communications de la ville	Tous les services	Partenaires	2013 - 2015	Responsable des communications	Leader
7	Bonifier le programme d'activités culturelles, sociales et sportives	SC - TP	OBNLS	2014 - 2015	SC	Leader
8	Arrimer les CPE et les écoles élémentaires	SC	CPE et écoles	2013 - 2015	SC	Facilitateur
9	Promouvoir l'accès local aux services de santé de première ligne : clinique	Conseil	CSSS	2015	DG	Ambassadeur

SC Services communautaires, **TP** Travaux publics, **CPE** Centre de petite enfance, **DG** Direction générale, **OBNL** Organisme à but non-lucratif, **CSSS** Centre de santé et services sociaux, **COOP** Coopérative, **OMH** Office municipal d'habitation

Pour toute information

Monsieur Clément Bergeron

Conseiller aux politiques de développement social
Conférence régionale des élus Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

T 450 370-1881 poste 240

F 450 370-0110

C 450 288-5133

clement.bergeron@crevhsl.org

Vous pouvez vous procurer le guide pratique

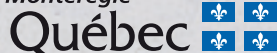
Sur le site WEB de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent :
www.crevhsl.org - Section développement social



Partenaires du Groupe d'innovation en développement social Vallée-du-Haut-Saint-Laurent



Agence de la santé
et des services sociaux
de la Montérégie



Direction de santé publique

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

